



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8228^e séance

Mardi 10 avril 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh/M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pologne	M ^{me} Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Canada, de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2018/175, S/2018/321 et S/2018/322, qui contiennent les textes de trois projets de résolution, respectivement.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution S/2018/321, déposé par le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Turquie.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Delattre (France) : Depuis des années, le Conseil, au titre de ses responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité internationales, est mobilisé sur le dossier des armes chimiques. Après les attaques chimiques dans la Ghouta en 2013, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution 2118 (2013), qui prévoyait le démantèlement complet de l'arsenal chimique du régime syrien. La Russie, en tant que coauteur de cette résolution, s'était portée garante de sa mise en œuvre. Malgré cette garantie, le régime de Damas ne s'est jamais conformé aux obligations posées par la résolution 2118 (2013) et n'a jamais renoncé – nous l'avons vu de nouveau en ce 7 avril – à l'usage d'armes chimiques contre sa population civile.

Cinq ans après l'adoption par le Conseil de la résolution 2118 (2013), nous constatons que le sujet général des armes chimiques reste d'une tragique actualité. Le vote à venir marque notre quatrième réunion en moins d'une semaine sur cette question. Hier, nous nous sommes réunis en urgence (voir S/PV.8225) à la suite d'un nouveau massacre à l'arme chimique, à Douma, en Syrie, dont les images insoutenables nous ont laissés en état de choc. Le mois dernier, nous nous réunissions pour évoquer l'attaque inacceptable survenue à

Salisbury (voir S/PV.8203). L'an dernier, nos réunions se succédaient jour après jour après la terrible attaque de Khan Cheikhoun. C'est dire combien la situation a évolué et s'est dégradée. C'est dire la gravité des enjeux aujourd'hui pour notre sécurité à tous.

L'emploi d'armes chimiques est si abominable qu'il est interdit depuis près d'un siècle et que la communauté internationale a entrepris, il y a des années, d'éliminer ces armes. Le régime de non-prolifération chimique, que nous avons patiemment élaboré ensemble et renforcé, constitue à ce titre un des piliers de notre architecture de sécurité collective, au cœur de notre système de sécurité. Et pourtant, il est aujourd'hui gravement menacé. Nous sommes face à l'usage cynique, barbare et tous azimuts d'armes chimiques contre des populations civiles.

Les attaques de Douma ont illustré une fois de plus l'abjecte brutalité de la stratégie militaire déterminée du régime syrien. De tels actes sont constitutifs de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Ils soulèvent le risque d'une dangereuse banalisation. Tolérer le retour de ces agents de terreur et de mort n'est ni plus ni moins qu'un blanc-seing à tous ceux qui voudraient en user. Laisser se banaliser, sans réagir, l'usage des armes chimiques, c'est laisser le génie de la prolifération des armes de destruction massive, qui constitue une menace existentielle pour nous tous, sortir de sa bouteille. Cela marquerait une grave et coupable régression de l'ordre international que nous avons patiemment contribué, ensemble, à élaborer. Les conséquences seraient terribles, et nous en paierions tous le prix.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas l'accepter. La France mettra tout en œuvre pour empêcher l'impunité chimique. C'est dans cet esprit que nous avons lancé un partenariat international en janvier dernier. La mort du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies en novembre dernier, en raison du veto russe pour protéger le régime d'Assad, a envoyé un dangereux signal d'impunité. Elle nous a privés d'un outil de dissuasion essentiel. Elle a laissé un vide dans lequel le régime syrien s'est engouffré, et que les atrocités d'hier sont venues tragiquement nous rappeler.

L'initiative américaine destinée à rétablir un mécanisme indépendant, fondé sur une approche équilibrée et tenant compte des préoccupations exprimées par chaque membre du Conseil, permet de combler ce vide majeur. Elle soutient la tenue de l'enquête qui a

d'ores et déjà été lancée par l'OIAC. Elle respecte des critères essentiels d'indépendance, sans aucune ingérence quelle qu'elle soit, et d'impartialité auxquels chacun des membres du Conseil s'est dit attaché. Elle donne mandat à ce mécanisme pour attribuer la responsabilité des attaques. Seule la conjonction de ces deux critères – indépendance et mandat d'attribution des responsabilités – rendra ce mécanisme opérant et, par-là même, dissuasif. Je serai clair : au vu de la gravité de l'attaque intervenue le 7 avril, la France n'acceptera aucun mécanisme au rabais ou de façade, dont l'indépendance et l'impartialité ne seraient pas réellement garanties. C'est ce que le Conseil de sécurité doit aujourd'hui aux Syriens victimes d'attaques chimiques et à l'ensemble de la communauté internationale, dont la sécurité est précarisée par la persistance de moyens chimiques dans les mains du régime de Bachar Al-Assad.

Parce que la menace est existentielle pour nous tous, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive doit être plus que jamais au cœur des priorités du Conseil de sécurité. S'il est un domaine où le Conseil a la responsabilité morale et politique de se rassembler pour agir, c'est bien celui-là. S'il est un domaine où la crédibilité du Conseil est engagée, où les jeux tactiques n'ont pas leur place, c'est bien celui-là.

Il est des moments où parce que l'essentiel est en jeu, nous n'avons pas d'autre choix que d'agir. Nous ne pouvons pas laisser le régime de non-prolifération chimique, et avec lui toute notre architecture de sécurité, en même temps que les principes et valeurs qui fondent notre action, se fissurer et se déliter sous nos yeux. Le vote d'aujourd'hui constitue un de ces moments clefs, un de ces moments de vérité. J'appelle donc, au nom de la France, chacun des membres du Conseil à bien mesurer et assumer ses responsabilités tout à l'heure, et à voter en faveur du projet de résolution américain (S/2018/321).

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes parvenus à un moment décisif au Conseil de sécurité. Samedi, les premières images terrifiantes en provenance de Douma, en Syrie, ont circulé. Nous nous sommes réunis autour de cette table hier (voir (S/PV.8225) pour exprimer notre indignation collective. Nous avons alors tous convenus que le Conseil devait agir pour déterminer précisément ce qui s'est passé à Douma et mettre fin à ces attaques barbares.

Les États-Unis ont déposé un projet de résolution (S/2018/321) qui remplit ces objectifs partagés. Nous avons travaillé pendant des semaines avec chacune des délégations du Conseil pour mettre sur pied un nouveau

mécanisme permettant d'établir la responsabilité des attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous avons tenu des négociations ouvertes et transparentes afin que chaque délégation puisse apporter sa pierre. Et nous avons fait un effort supplémentaire pour accommoder un membre du Conseil. Nous avons adopté des paragraphes entiers du projet de résolution préparé par la Russie (S/2018/175). Nous nous sommes efforcés d'accepter toutes les propositions russes qui ne compromettaient pas l'impartialité, l'indépendance et le professionnalisme d'un nouveau mécanisme d'établissement des responsabilités.

Après l'attaque de Douma, nous avons actualisé notre projet de résolution, introduisant des changements qui participaient du bon sens. Notre projet exige ainsi un accès sans entrave aux habitants de Douma. Il demande aux parties de coopérer pleinement avec l'enquête. Et il crée un mécanisme d'établissement des responsabilités, à l'élaboration duquel nous avons travaillé de manière acharnée avec chacun des membres.

Le projet de résolution est le strict minimum que peut faire le Conseil en réaction à cette attaque. Les États-Unis ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour parvenir à l'unité du Conseil sur ce texte. Encore une fois, nous avons accepté toutes les suggestions qui ne compromettaient pas l'impartialité et l'indépendance du mécanisme d'attribution proposé.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du projet de résolution de la Russie, dont nous sommes saisis également aux fins d'un vote. Nos projets de résolution se ressemblent, mais ils présentent néanmoins des différences importantes. L'élément essentiel est que notre projet de résolution garantit que toute enquête sera réellement indépendante. Le projet de résolution donne à la Russie elle-même la possibilité de choisir les enquêteurs, puis d'évaluer les résultats. Cela n'a rien d'indépendant. Les États-Unis ne demandent pas à choisir les enquêteurs, et il devrait en être de même de la Russie. Les États-Unis ne demandent pas à examiner les conclusions de l'enquête, quelle qu'elle soit, avant qu'elles ne soient définitives, et il devrait en être de même de la Russie. Nous disons tous vouloir une enquête indépendante. Notre projet de résolution atteint cet objectif, pas celui de la Russie. Ce n'est pas une question qui pourrait être résolue par davantage de temps ni davantage de consultations. À un certain stade, vous êtes soit pour une enquête indépendante et impartiale soit vous ne l'êtes pas. Maintenant que l'attaque de Douma s'est produite, ce n'est pas une décision que nous pouvons reporter plus longtemps.

Les États-Unis demandent à tous les membres du Conseil de sécurité de voter pour notre projet de résolution et de s'abstenir ou de voter contre le projet de résolution russe. Le peuple syrien compte sur nous.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, la délégation des États-Unis essaie une fois encore de tromper la communauté internationale et fait un pas de plus vers la confrontation en mettant aux voix un projet de résolution (S/2018/321) qui ne recueille pas l'appui unanime des membres du Conseil de sécurité.

Il n'est pas vrai que l'on a pris en compte la quasi-totalité de toutes nos exigences. Le texte n'est rien de moins qu'une tentative de rétablir, à l'identique, l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui avait été créé pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La Russie a toujours insisté sur le fait qu'elle n'appuierait pas cette approche. Le Mécanisme d'enquête conjoint est devenu une marionnette aux mains des forces anti-Damas et s'est couvert de honte lorsqu'il a rendu un verdict de culpabilité à l'encontre d'un État souverain, sans preuves fiables. Le projet de résolution américain reproduit complètement toutes les anciennes méthodes de travail viciées du Mécanisme. Le nouveau mécanisme mènerait des enquêtes comme il l'entend, sans prendre en compte les normes de la Convention sur les armes chimiques. Cela n'a rien à voir avec l'indépendance, dont font mine de se soucier les auteurs du projet de résolution et leurs plus proches alliés. Nous connaissons le prix de cette indépendance. C'est l'anarchie et la manipulation, ni plus ni moins.

À toutes les étapes de nos travaux sur l'initiative des États-Unis, nous avons insisté sur le fait que le Secrétaire général devait sélectionner les membres du mécanisme d'enquête sur la base d'une représentation géographique la plus large possible et que le Conseil de sécurité devait ensuite l'entériner. La visite des sites où des incidents se sont produits et le strict respect du principe de séquençage ainsi que de la nécessité de veiller à la préservation des preuves physiques ne devraient pas être des principes de travail facultatifs, mais obligatoires. Le Conseil de sécurité, par une décision collective, devrait déterminer les responsabilités dans tout cas d'emploi d'armes chimiques, en se fondant sur des éléments fiables qui ne laissent aucun doute quant à l'exactitude des conclusions. Il n'y a rien de tout cela dans le projet de résolution américain. Les auteurs savent qu'il va à

l'encontre de la position russe et qu'il ne sera pas adopté, mais ils s'en tiennent obstinément à leur ligne.

Il est évident que la provocation d'aujourd'hui n'a rien à voir avec une volonté d'enquêter sur ce qui s'est passé à Douma, en Syrie, le 7 avril. Un mécanisme d'attribution des responsabilités n'est pas nécessaire pour établir les faits. Même en imaginant le scénario improbable d'une adoption aujourd'hui du projet de résolution portant création du mécanisme, il faudra plusieurs mois pour qu'il soit mis pied et devienne pleinement opérationnel. L'établissement des responsabilités est le dernier maillon d'une très longue chaîne de mesures. Ici, devant tout le monde, je voudrais encore une fois demander aux auteurs pourquoi ils ont besoin du mécanisme alors qu'ils ont déjà désigné les coupables avant l'enquête. Ils n'en ont pas besoin. Ils ne veulent rien entendre. Ils ne veulent pas entendre qu'aucune trace d'attaque chimique n'a été retrouvée à Douma. Tout ce temps, ils n'ont fait que chercher un prétexte, et voilà que les provocateurs des Casques blancs le leur ont gracieusement fourni. C'est intéressant, tout cela ressemble à une sorte de fièvre printanière. Il y a exactement un an, en avril 2017, on a assisté à un scénario similaire avec la provocation à l'arme chimique à Khan Cheïkhoun, suivie d'un tir de missile.

Le fait est que les auteurs du projet de résolution sont motivés par des priorités tout à fait différentes. Ils misent sur le fait que le projet de résolution ne sera pas adopté. C'est ce qu'ils veulent, et c'est quelque chose qu'ils peuvent ajouter à la liste de leurs raisons qui justifient un recours à la force contre la Syrie. Depuis quelques jours, l'Administration à Washington tient en haleine la communauté internationale pendant qu'elle réfléchit à des « décisions importantes ». Hier encore, nous avons entendu l'Envoyé spécial Staffan de Mistura dire combien il redoutait que l'escalade actuelle s'étende au-delà des frontières de la Syrie (voir S/PV.8225), et nous savons que le Secrétaire général est également très préoccupé par cela.

Il est clair que la Russie sera de nouveau la cible des canons de la propagande. Ma collègue américaine compte avec diligence les veto russes sur la Syrie. Je n'exclus pas la possibilité qu'elle ait décidé d'assumer l'obligation capitaliste d'établir son propre record en la matière grâce aux politiques irréflechies des États-Unis. Nous usons de notre veto pour défendre le droit international, la paix et la sécurité, et pour veiller à ce que les États-Unis n'entraînent pas le Conseil de sécurité dans leurs aventures. La représentante des États-Unis dit que

nous protégeons quelqu'un. La Russie est en Syrie à l'invitation de son gouvernement légitime afin de lutter contre le terrorisme international, conformément à la Charte des Nations Unies, alors que les États-Unis, eux, protègent les milices et les terroristes.

Si les États-Unis décident de lancer une opération militaire illégale – et nous continuons d'espérer qu'ils se raviseront – ils devront en répondre. Ils veulent balancer au Conseil de sécurité ce projet de résolution, qui accumule de la poussière sur une étagère depuis des lustres, afin de trouver un prétexte. La représentante des États-Unis l'a dit elle-même à maintes reprises, si le Conseil ne prend pas de décision, les États-Unis agiront seuls. Pourquoi les États-Unis sapent-ils à dessein l'autorité du Conseil en promouvant un projet de résolution qui, nous le savons, ne sera pas adopté? Beaucoup l'ont dit hier lors des consultations. Nous exhortons les Américains à réfléchir calmement au risque d'affrontement, à se raviser et à renoncer à mettre aux voix le projet de résolution. La Russie ne peut l'appuyer.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2018/321, déposé par le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Turquie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du veto négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un triste jour pour le Conseil de sécurité; c'est un triste jour pour la cause des normes et des standards

universels; et c'est un triste jour pour le régime de non-prolifération. Mais surtout, c'est un jour très triste pour les habitants de Douma, qui ne bénéficient pas de la protection qui est la raison d'être du système international.

C'est la quatrième fois en six jours que le Conseil se penche sur la question des armes chimiques. Hier, 14 membres du Conseil de sécurité ont appelé à une enquête. Plusieurs membres ont demandé aux cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités afin de faire respecter l'interdiction universelle visant les armes de destruction massive (ADM). En tant que l'un des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni était prêt à le faire, tout comme la France et les États-Unis. À l'inverse, en opposant son veto, la Russie a franchi une ligne pour ce qui est de l'ordre international. Pire, si c'est possible, l'histoire se répète un an après l'incident de Khan Cheïkhoun.

La Russie a contribué à la création du mécanisme qui a mené l'enquête indépendante initiale qui a attribué la responsabilité de l'incident de Khan Cheïkhoun au régime syrien et qui a conclu que le sarin, qui ne peut être mis au point que par un acteur étatique, avait été utilisé. Mais l'automne dernier, la Russie a opposé son veto au renouvellement du mandat de ce mécanisme, non pas à une reprise mais à trois reprises. La raison en est très claire : la Russie préfère franchir la ligne des ADM plutôt que de prendre le risque de voir des sanctions être infligées à son allié, la Syrie. Au lieu de cela, on essaie de nous convaincre que c'est la version russe concernant cette dernière attaque qui doit être retenue par le Conseil de sécurité.

La Russie n'a pas été autorisée par le Conseil de sécurité à mener une enquête en Syrie. La Russie dit qu'il n'y a aucune trace d'une attaque à l'arme chimique. Aucune trace n'a été trouvée par qui? Je le répète : la Russie n'est pas autorisée à mener une enquête au nom du Conseil de sécurité. Il nous faut un mécanisme d'enquête indépendant à cette fin. Ce n'est que ce type de mécanisme qui pourra jouir de la confiance du Conseil de sécurité, de la confiance des Membres de l'ONU et de la confiance du peuple syrien.

Malheureusement, nous avons continué de recevoir des informations faisant état d'attaques à l'arme chimique en Syrie depuis le veto initial de la Russie, en novembre. Il est évident que la Russie mettra tout en œuvre pour protéger la Syrie, en dépit des preuves irréfutables que des crimes ont été commis, et pour bloquer toutes enquêtes et discussions supplémentaires sur ces

crimes. Cela se fait au détriment des obligations et de la crédibilité de la Russie en tant que membre permanent du Conseil, en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et en tant que défenseur déclaré et présumé de la paix en Syrie.

La seule raison pour laquelle le Conseil de sécurité n'a pas pu agir est que la Russie a abusé de son droit de veto pour empêcher la communauté internationale de se pencher sur le cas de la Syrie en ce qui concerne l'utilisation d'armes chimiques contre le peuple syrien. Aujourd'hui même, des sources d'information ouvertes ont permis de localiser un cylindre de chlore – du même type que celui dont le Mécanisme d'enquête conjoint avait conclu qu'il avait été utilisé par le régime syrien – sur le toit d'une maison à Douma, dans laquelle étaient rassemblées des personnes dont il est clair qu'elles sont mortes par suite de problèmes respiratoires.

Je ne pense pas qu'en 48 heures la Russie ait pu vérifier toutes les informations similaires à celles-ci et soit en mesure de conclure qu'elles sont toutes fausses. Elles ne sont pas fausses; elles doivent être examinées et analysées par un mécanisme indépendant approprié, comme celui que le Conseil était prêt à mettre en place aujourd'hui.

La crédibilité de la Russie en tant que membre du Conseil est maintenant remise en question. Nous ne resterons pas les bras croisés alors que la Russie continue de porter atteinte aux normes mondiales qui ont garanti notre sécurité à nous tous, y compris la Russie, pendant des décennies. En tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni défendra la paix et la sécurité internationales; pour nous, il s'agit d'un devoir moral. Il est honteux que la Russie se soit de nouveau opposée à l'adoption d'un projet de résolution. L'Ambassadeur de la Russie a dit que la question n'était pas de compter le nombre de veto russes. Je ne suis pas d'accord. Pour citer Lénine, la quantité a une qualité qui lui est propre. Ce que la Russie a fait aujourd'hui est un coup porté aux règles et à l'autorité du Conseil de sécurité et de l'ONU dans son ensemble. C'est un coup porté à la paix et à la sécurité internationales, à la non-prolifération et à l'humanité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est vivement préoccupée par les informations faisant état de l'utilisation d'armes chimiques, qui a fait des morts et des blessés parmi les civils en Syrie. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation d'armes chimiques par tout pays, toute entité ou tout individu, quelles que soient les circonstances. Il s'agit là d'une position claire et cohérente de la Chine.

La Chine est favorable à ce qu'une enquête approfondie, objective et impartiale soit menée sur l'utilisation des armes chimiques en Syrie pour aboutir à des conclusions fondées sur des preuves irréfutables qui résistent à l'épreuve des faits et pour que les responsables puissent être traduits en justice. Il faut s'abstenir de préjuger des résultats de l'enquête ou de tirer des conclusions arbitraires.

Le Conseil de sécurité est parvenu à un consensus pour ce qui est de condamner l'attaque à l'arme chimique en Syrie, d'appeler à la mise en place d'un nouveau mécanisme d'enquête et d'identifier les responsables. Tous les membres du Conseil de sécurité doivent rester unis et insister sur le fait que le Conseil de sécurité et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont les principaux acteurs chargés de la question des armes chimiques en Syrie, afin de rechercher une solution appropriée par la voie des consultations.

Le projet de résolution (S/2018/321) qui vient d'être mis aux voix au Conseil de sécurité comporte des éléments qui ont fait l'objet d'un consensus, notamment la condamnation des attaques à l'arme chimique en Syrie, la mise en place d'un nouveau mécanisme d'enquête et l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles apportent leur coopération dans le cadre de cette enquête. Cependant, s'agissant de certaines mesures spécifiques, ce texte ne tient pas pleinement compte des préoccupations importantes de certains membres du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer les méthodes de travail du mécanisme d'enquête et de veiller à ce que cette enquête soit objective et impartiale. Dans ce contexte et compte tenu de notre position de longue date sur la question des armes chimiques en Syrie, la Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution.

La question syrienne se trouve actuellement à un stade critique. La Chine reste saisie de cette question et est vivement préoccupée par l'évolution de la situation sur le terrain. La Chine a toujours appelé au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie et insiste sur la nécessité de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous sommes opposés à l'emploi ou à la menace de la force dans les relations internationales et nous estimons que toutes les mesures prises doivent être conformes à la Charte des Nations Unies.

La communauté internationale et toutes les parties concernées doivent maintenir leur engagement ferme en faveur de l'impérieuse nécessité de rechercher

une solution politique à la question syrienne, renforcer leur appui au cadre principal de médiation de l'ONU et encourager toutes les parties syriennes à rechercher une solution politique, dans le cadre d'un processus contrôlé et dirigé par les Syriens, conformément à la résolution 2254 (2015).

La Chine est prête à coopérer avec toutes les parties pour promouvoir une solution politique à la question syrienne.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne a voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2018/321) pour deux raisons principales.

La première, elle estime que ce projet est conforme aux convictions de la Côte d'Ivoire, selon lesquelles toute utilisation ou tout recours aux armes chimiques, en temps de guerre tout comme en temps de paix, doit être condamné et requérir des enquêtes en vue d'identifier les responsables de ces actes pour la reddition des comptes. Sur ce point, le projet présenté par les États-Unis exprime de façon claire la volonté de la communauté internationale de voir les auteurs d'utilisation d'armes chimiques identifiés et poursuivis en vue de répondre de leurs actes.

La deuxième raison, c'est que la Côte d'Ivoire considère que ce texte offre des garanties quant à la crédibilité des résultats qui seront issus des enquêtes. Ce texte les met à l'abri de toute influence politique et laisse libre cours au professionnalisme des experts, à l'indépendance et à l'impartialité du mécanisme en question.

En votant pour ce projet de résolution, la délégation ivoirienne entend témoigner sa solidarité aux victimes syriennes qui vivent le martyre d'une guerre interminable et contribuer de façon significative à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, elle constate que la division au sein du Conseil n'a pas permis l'adoption du projet de résolution des États-Unis, ce que la Côte d'Ivoire regrette vivement. Il est temps que des efforts soient faits pour amener le Conseil à l'union si nous voulons réellement œuvrer à la paix et à la sécurité internationales.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : L'utilisation d'armes chimiques est une abomination, qui peut être constitutive d'un crime contre l'humanité et d'un crime de guerre. L'assignation de la responsabilité de tels actes est une exigence en vertu du droit international, et est essentielle pour parvenir à une paix durable en Syrie. Le projet de résolution S/2018/321,

déposé par les États-Unis, répondait aux besoins les plus urgents liés à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, notamment le rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de sa mission d'établissement des faits, la garantie de l'accès humanitaire et enfin, et surtout, la création d'un nouveau mécanisme d'établissement des responsabilités véritablement indépendant et impartial. Nous remercions la délégation des États-Unis du rôle de premier plan qu'elle a constamment joué dans les négociations. Nous apprécions sa flexibilité, et nous comprenons pleinement et partageons les raisons qui ont fait que ce texte a été mis aux voix aujourd'hui.

À cause du recours au veto par la Fédération de Russie, aujourd'hui, le Conseil de sécurité n'a une fois de plus pas pu mettre en place un mécanisme d'établissement des responsabilités. En agissant de la sorte, la Russie a sapé la capacité du Conseil de s'acquitter de la responsabilité principale qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies : maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous déplorons que, pour certains États, les alliances et les calculs politiques se sont avérés plus importants que la nécessité de mettre fin aux horreurs auxquelles la population civile est confrontée et aux pertes inacceptables en vies humaines en Syrie.

La Pologne appuie la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, et d'autres instruments qui pourraient contribuer à faire en sorte que les auteurs d'attaques chimiques soient traduits en justice. Nous nous associerons à tous les efforts visant sincèrement à atteindre cet objectif.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie condamne une nouvelle fois dans les termes les plus fermes et les plus catégoriques l'utilisation d'armes chimiques ou d'agents chimiques en tant qu'armes, un acte injustifiable et criminel, quels que soient le lieu ou le moment, et quel qu'en soit l'auteur, puisqu'elle constitue un crime grave contre le droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Rien ne peut justifier leur utilisation, indépendamment des circonstances et des utilisateurs. Nous réaffirmons la nécessité de préserver l'unité du Conseil pour garantir que ceux qui ont utilisé

des armes chimiques en rendent compte devant la justice afin que leurs actes ne restent pas impunis.

À cet égard, nous réitérons notre appui aux travaux qu'effectuent depuis un certain temps l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et la Mission d'établissement des faits, afin de, conformément à leurs mandats, s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées de la façon la plus méthodique, technique et fiable qui soit, avec l'appui d'une enquête indépendante, impartiale, complète et concluante. Nous réitérons fermement que les travaux menés par un mécanisme d'enquête sont fondamentaux pour la reddition de comptes pour ces terribles faits. À cette fin, ce mécanisme doit être doté d'un caractère indépendant, impartial et représentatif, qui lui permette de mener à bien une enquête transparente, impartiale, complète, fiable et concluante, et pour cela, nous avons le défi important et la responsabilité de s'abstenir de politiser ou instrumentaliser le Conseil de sécurité.

Ma délégation a voté contre le projet de résolution (S/2018/321) déposé par les États-Unis d'Amérique, premièrement, parce que nous déplorons qu'il soit une fois de plus mis aux voix en sachant qu'il ne sera pas adopté par le Conseil de sécurité, et de plus, parce qu'une série de menaces d'utilisation de la force accompagnées d'actions unilatérales se profilent déjà à l'horizon, menaces qui, bien sûr, vont à l'encontre de ce que stipule la Charte des Nations Unies. La Bolivie réaffirme clairement son refus catégorique de mettre en œuvre des mesures unilatérales, puisque toute action militaire unilatérale qui n'est pas approuvée par le Conseil de sécurité est totalement illégale et contraire aux principes précisément énoncés dans la Charte des Nations Unies. En outre, toute action militaire unilatérale viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, et nuit à la stabilité du processus politique, ainsi qu'aux accords qui sont peu à peu conclus sous les auspices des Nations Unies.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Dans ma déclaration hier (voir S/PV.8225), j'ai exhorté le Conseil de sécurité à ne pas rester en spectateur les bras croisés à regarder ce qu'il se passe alors que des armes chimiques étaient utilisées en Syrie. Selon nous, le Conseil doit agir, condamner, protéger et demander des comptes aux responsables. Ces éléments sont tous repris dans le projet de résolution (S/2018/321) déposé par les États-Unis, et c'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas a voté pour ce projet de résolution. Nous remercions la délégation des États-Unis d'en avoir

rédigé le texte. Nous apprécions les séries de négociations qui ont eu lieu auparavant et la souplesse démontrée lors du cycle de négociations qui a eu lieu tard dans la nuit d'hier. Comme d'autres, nous sommes extrêmement déçus qu'une tentative de mettre en place un mécanisme d'identification des auteurs d'utilisation d'armes chimiques ait une fois de plus échoué.

Aujourd'hui, nous avons assisté au douzième recours au veto par la Russie concernant la Syrie, dont six portaient sur les armes chimiques. Comme je l'ai dit hier, si le représentant de la Russie prétend que l'attaque à l'arme chimique en Syrie est montée de toutes pièces, alors il ne doit pas opposer son veto au projet de résolution. En agissant de la sorte, la Fédération de Russie assume une lourde responsabilité pour l'impunité continue et l'utilisation horrible d'armes chimiques en Syrie. À cause de ce membre permanent, le Conseil ne peut même pas condamner le recours aux attaques à l'arme chimique du week-end dernier à Douma, au cours desquelles les Casques blancs ont une fois de plus démontré leur attachement inébranlable au travail vital qu'ils effectuent dans les circonstances les plus difficiles.

En ce qui concerne le projet de résolution proposé par la Fédération de Russie (S/2018/175), les Pays-Bas voteront contre. Ce projet de résolution est insuffisant à tous les égards. Il semble que la Fédération de Russie soit incapable d'appuyer un mécanisme d'enquête indépendant et impartial. Il semble qu'elle ne puisse accepter un mécanisme que si elle peut décider elle-même du moment, de l'endroit et de la façon dont l'enquête serait menée, ainsi que par qui elle serait menée, soumettant le mandat confié au Conseil à son veto.

Nous ne pouvons pas nous arrêter là. Le Conseil de sécurité ne peut rester les bras croisés face aux atrocités commises en Syrie. Nous devons continuer d'œuvrer en faveur d'un mécanisme d'attribution des responsabilités efficace, aussi bien au sein du Conseil de sécurité qu'à l'extérieur. L'impunité ne saurait prévaloir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution publié sous la cote S/2018/175, déposé par la Fédération de Russie.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant d'aborder le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2018/175), je tiens à dire que je suis très heureux de voir que ma collègue britannique

connaît les classiques du marxisme-léninisme. Ce n'est guère surprenant, d'autant que Marx, Engels et Lénine se rendaient fréquemment à Londres – c'est d'ailleurs là que Marx est enterré. Mais je voulais donner une autre citation de Lénine, qui a écrit un article intitulé « Mieux vaut moins, mais mieux ».

Après la fin des activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne, en novembre dernier, la Russie s'est retrouvée en première ligne des efforts pour combler le vide qui en a résulté. Nous avons donc rédigé un projet de résolution sur la question, que nous avons soumis pour examen à nos collègues le 23 janvier. Le camp occidental a immédiatement réservé un accueil hostile au projet de texte, car il permettait d'éliminer les brèches qui avaient permis que les investigations menées par le Mécanisme d'enquête conjoint soient manipulées et qui en avaient abandonné les rênes aux opposants de Damas, comme ce fut le cas pour le Mécanisme – c'est ce qui explique sa disparition prématurée. Je tiens à souligner que notre texte n'a rien inventé; nous n'avons fait qu'aligner les principes de travail du nouveau mécanisme sur les normes de la Convention sur les armes chimiques.

Nous avons à présent une réelle occasion de créer un mécanisme véritablement indépendant et impartial, à même d'aider le Conseil de sécurité à identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques dans le contexte du conflit en Syrie. Tout ce qu'il faut, c'est que les membres du Conseil votent pour notre projet de résolution, comme nous les y appelons.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2018/175, déposé par la Fédération de Russie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Guinée équatoriale, Éthiopie, Kazakhstan, Fédération de Russie

Votent contre :

France, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Côte d'Ivoire, Koweït

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 6 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Puisque j'ai déjà pris la parole une fois aujourd'hui, je serai brève. Pour revenir à Karl Marx, je pense qu'il se retournerait dans sa tombe de voir ce que le pays fondé sur nombre de ses préceptes est en train de faire dans le seul but de soutenir la Syrie, en tolérant l'utilisation d'armes chimiques sur le territoire syrien.

Nous avons voté contre le projet de résolution russe (S/2018/175) pour plusieurs raisons. Le texte russe est une diversion. Cela fait des semaines qu'il est au point mort au Conseil de sécurité. Rien n'a été fait pour que le texte tente de répondre aux préoccupations des autres membres du Conseil, contrairement à celui déposé par les États-Unis (S/2018/321), qui a précisément modifié ses préférences initiales pour tenter de satisfaire celles de la Fédération de Russie et d'autres. Le texte russe ne contribue aucunement à nous rapprocher d'un processus politique. En particulier, il modifie les paramètres en matière d'accès et édicte une norme quasi judiciaire – « au-delà de tout doute raisonnable » – qui ne convient pas au type d'enquête que le Conseil souhaite lancer. Si les Russes veulent une enquête criminelle, ils peuvent toujours suggérer que nous renvoyions la situation devant la Cour pénale internationale. En outre, la Convention sur les armes chimiques est citée de manière sélective, afin de saper le Mécanisme d'enquête conjoint, et le texte propose une approche sélective des paramètres énoncés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Mais par-dessus tout, ce texte est inacceptable parce qu'il cherche à affirmer que des États souverains sont au-dessus du droit international et des normes internationales. C'est d'une arrogance et d'une ignorance à couper le souffle et, ne serait-ce que pour cette raison, même s'il n'y avait pas toutes les autres, nous ne pourrions pas l'appuyer.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Hier (voir S/PV.8225), j'ai affirmé que l'histoire se rappellerait cette date comme étant le moment où le Conseil de sécurité avait honoré ses obligations, ou bien celui où il avait prouvé son incapacité totale à

protéger le peuple syrien. Aujourd'hui, nous avons notre réponse. Les votes ont parlé. L'histoire retiendra qu'aujourd'hui, certains pays ont décidé de défendre la vérité, l'obligation de rendre des comptes et la justice pour le peuple syrien.

La plupart des pays qui ont vu l'horreur survenue le week-end dernier à Douma aux mains du régime d'Assad ont compris qu'aujourd'hui, l'heure était à l'action. Depuis des mois, le régime d'Assad, avec le plein appui de la Russie et de l'Iran, fait marcher le Conseil de sécurité. Il n'a tenu aucun compte de nos appels à un cessez-le-feu. Il n'a tenu aucun compte de nos appels à un dialogue politique. Il n'a tenu aucun compte de nos appels à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. Il n'a tenu aucun compte de nos appels à cesser d'utiliser des armes chimiques – des armes universellement prosrites de la guerre. Et puis, le week-end dernier, le régime d'Assad nous a tous mis face à nos responsabilités en gasant les habitants de Douma.

Les États-Unis et les pays qui se sont joints à nous aujourd'hui ne pouvaient pas permettre que cette attaque reste sans réponse. L'histoire ne sera pas tendre envers un membre permanent du Conseil. Malheureusement, la Russie a de nouveau choisi le régime d'Assad plutôt que l'unité du Conseil de sécurité. Nous avons déjà dit que la Russie ne reculerait devant rien pour protéger le régime d'Assad, et, aujourd'hui, nous avons la réponse. La Russie a réduit à néant la crédibilité du Conseil. L'unité et le compromis ne l'intéressent pas. Chaque fois que nous proposons quelque chose qui présente un intérêt à la Russie, la Russie lui oppose son veto. C'est une mascarade. C'est officiellement la sixième fois qu'elle oppose son veto à des projets de résolution qui auraient obligé Al-Assad à répondre de ces attaques barbares à l'arme chimique.

Les événements ne devaient pas prendre cette tournure. Depuis des semaines, les États-Unis ont mené des négociations transparentes et de bonne foi avec tous les membres du Conseil de sécurité afin créer un mécanisme d'attribution des responsabilités pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous sommes partis de l'hypothèse simple que tous les membres du Conseil voulaient savoir qui est responsable de l'utilisation de ces armes barbares et illégales. Nous avons tout fait pour prendre en compte les vues de la Russie. La Russie nous a surpris en proposant son propre projet de résolution (S/2018/175), nous convoquant tous dans la salle du Conseil de sécurité pour nous remettre le projet de texte en mains propres. Après avoir pris connaissance de

l'inquiétude générale suscitée par son projet de résolution, la Russie a tout de même poursuivi sa démarche, ne prenant en compte les vues de personne. Nous aurions pu faire la même chose, mais nous avons au contraire tenté d'intégrer autant que possible le projet de texte de la Russie, tout en préservant un processus impartial et indépendant. Nous avons négocié de bonne foi.

De nombreux aspects de nos projets de résolution étaient similaires. La Russie a dit que les enquêteurs devaient avoir un accès sûr aux sites où des armes chimiques ont été utilisées. Nous avons accepté. La Russie a demandé une enquête impartiale, indépendante et professionnelle. Nous avons accepté. La Russie voulait que les enquêteurs soient recrutés sur une base géographique aussi large que possible. Nous avons accepté. La Russie a demandé des rapports sur les activités des acteurs non étatiques relatives aux armes chimiques. Même si nous considérions cela comme une tentative de détourner l'attention du régime d'Assad, nous avons pris en compte la demande de la Russie. Nous avons même donné à notre mécanisme le nom choisi par la Russie – le mécanisme d'enquête indépendant de l'ONU.

Il n'y avait réellement que deux différences clés entre notre projet de résolution et celui de la Russie, mais ces différences en disent long. Premièrement, la Russie voulait se donner la possibilité d'approuver les enquêteurs choisis pour s'acquitter de cette tâche. Deuxièmement, la Russie voulait que le Conseil de sécurité évalue les conclusions de toute enquête avant la publication d'un éventuel rapport. Cela semble-t-il indépendant ou impartial? La proposition de la Russie ne tendait nullement vers une enquête indépendante et impartiale. Son unique objectif était de protéger le régime d'Assad.

Aujourd'hui est un triste jour. Les États-Unis ne prennent aucun plaisir à voir la Russie exercer son droit de veto pour la sixième fois sur la question des armes chimiques en Syrie. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons espéré que le premier anniversaire de l'attaque de Khan Cheïkhoun marquerait le début d'un partenariat renouvelé dans la lutte contre les armes chimiques. Mais, ces armes meurtrières ont été utilisées à nouveau contre des familles syriennes. Lorsque la population de Douma, au même titre que le reste de la communauté internationale, s'est tournée vers le Conseil dans l'espoir qu'il agirait, un pays s'y est opposé. L'histoire s'en souviendra. L'histoire se souviendra qu'en ce jour, la Russie a choisi de protéger un monstre plutôt que la vie des Syriens.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a fait part de sa position de principe concernant l'attaque à l'arme chimique perpétrée en Syrie. Le projet de résolution relatif à la création d'un nouveau mécanisme d'enquête déposé par la Fédération de Russie (S/2018/175) condamnait l'attaque chimique commise en Syrie et prévoyait la mise en place d'un nouveau mécanisme d'enquête qui aurait été chargé d'établir les faits et la vérité. Autant d'éléments positifs sur lesquels nous sommes tous d'accord.

En outre, il proposait des méthodes de travail améliorées par rapport au précédent mécanisme d'enquête et énumérait des mesures concrètes en vue de procéder à une enquête minutieuse sur les lieux et de garantir l'impartialité du processus de collecte des preuves. En conséquence, le nouveau mécanisme d'enquête aurait pu fonctionner avec un plus grand professionnalisme et parvenir à des conclusions véritablement crédibles. Ces éléments étant conformes à la position de principe de la Chine, nous avons appuyé le projet de résolution de la Russie. La Chine regrette que ce projet de résolution n'ait pas été adopté.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole après le vote sur les deux projets de résolution (S/2018/175 et S/2018/321) avant tout pour exprimer notre frustration face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter l'un ou l'autre de ces textes, qui visaient à doter le Conseil d'un mécanisme indépendant et professionnel chargé d'établir les responsabilités de l'emploi d'armes chimiques, en dépit du fait que tous les membres du Conseil de sécurité y étaient favorables. C'est précisément pour cette raison que nous avons voté pour les deux projets de résolution, dans l'espoir de disposer d'un mécanisme chargé d'établir les responsabilités et d'identifier les auteurs afin de protéger la population contre les terribles effets nocifs de ces armes chimiques.

En dépit du résultat négatif des votes sur les deux projets de résolution, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, dont la position concernant l'emploi d'armes chimiques a été clairement exposée dans le cadre des débats sur la question, souhaite que les membres du Conseil de sécurité élaborent d'autres projets de texte susceptibles de recueillir l'accord unanime ou le consensus au sein du Conseil afin que nous puissions créer un nouveau mécanisme dans les plus brefs délais. C'est ce qu'espèrent et attendent du Conseil de sécurité les populations qui subissent actuellement,

ou qui pourraient subir à l'avenir, les terribles effets des armes chimiques.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Il est vraiment regrettable que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter une résolution portant création d'un nouveau mécanisme qui aurait été chargé d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. La création d'un tel outil aurait envoyé un message opportun et unifié attestant de la détermination du Conseil à ne pas tolérer l'impunité. C'est ainsi que nous percevons l'échec des deux projets de résolution (S/2018/175 et S/2018/321). Nous n'avons cependant pas été surpris.

Nous avons voté pour les deux projets de résolution, conformément à notre réaffirmation de la nécessité de mettre en place un mécanisme d'enquête indépendant, impartial et professionnel afin de garantir l'application du principe de responsabilité. De toute évidence, un tel mécanisme aurait permis de combler le vide institutionnel existant à cet égard, qui reste une faiblesse importante dans la lutte contre l'impunité.

Les deux projets de résolution proposaient la création d'un tel mécanisme. Il y avait évidemment des divergences, notamment concernant certains aspects de la responsabilité effective. Nous estimons avoir fait une partie du chemin pour ce qui est d'aplanir ces divergences. Nous aurions pu enregistrer une victoire importante, tant sur le plan fonctionnel que de la confiance, si nécessaire pour relever le défi consistant non seulement à garantir la non-prolifération, mais aussi à promouvoir la cause de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous espérons qu'un consensus se dégagerait sur cette question et que le Conseil s'unirait.

Pour parler franchement, ce que nous observons ne nous plaît pas. Au risque de sembler moralisateurs – mais le problème auquel nous sommes confrontés mérite que nous en prenions le risque –, nous sommes profondément déçus de nous retrouver dans cette situation. Puisque nous n'avons pas d'autre option, nous devons tous persévérer et poursuivre le dialogue, et nous devons appuyer les efforts visant à garantir l'unité, sans laquelle le Conseil ne sera pas en mesure de s'acquitter de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et notamment de réparer les dégâts causés au régime de désarmement et de non-prolifération des armes chimiques.

Hier, nous avons fait part de notre préoccupation face à la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons actuellement (voir S/PV.8225). Nous ne voulons

pas répéter ce que nous avons déjà dit, mais qu'il me soit permis de déclarer, pour terminer, que nous attendons avec intérêt que soit traitée la question de l'utilisation présumée d'armes chimiques à Douma, à l'est de Damas, avec un plus grand sens des responsabilités. C'est dans ce sens que nous comptons nous prononcer sur le projet de résolution de la Russie dont nous sommes saisis - un projet qui, à notre sens, est plus ou moins le même que le projet de résolution que la Suède a mis à notre disposition hier de manière officieuse - lorsque le Conseil sera prêt à le faire.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je suis d'accord avec ce qu'a dit la représentante du Royaume-Uni au début de sa déclaration au titre des explications de vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis (voir S/2018/321), à savoir qu'aujourd'hui est effectivement un jour triste. Un jour triste pour le régime de non-prolifération, et un jour triste pour les civils - en particulier pour les femmes, les enfants et les personnes âgées - partout en Syrie, et plus particulièrement à Douma, dans la Ghouta orientale. Nous leur demandons pardon de les avoir trahis encore une fois, sachant que le Conseil n'a pas été en mesure de créer un mécanisme d'établissement des responsabilités pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous leur demandons pardon car le Conseil n'a pas été en mesure de mettre un terme aux violations graves et flagrantes du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui condamnent l'usage d'armes chimiques en Syrie. Nous leur demandons pardon parce que le Conseil n'a pas été en mesure d'appliquer le principe de responsabilité à ceux qui se rendent coupables de crimes en recourant à des armes chimiques en Syrie.

Notre position a été dès le début d'appeler à dégager un consensus au sein du Conseil sur la question délicate de la responsabilité et de l'impunité. Nous avons voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis, car il contient les éléments fondamentaux qui, à notre sens, sont indispensables pour tout nouveau mécanisme d'établissement des responsabilités en Syrie, garantissent son indépendance, sa neutralité et son professionnalisme, et lui permettent d'identifier la partie responsable des attaques chimiques. Et le Conseil devra par la suite assumer sa responsabilité en termes de sanctions.

Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2018/175), car il n'inclut pas les éléments dont je

viens de parler, ce qui sape la crédibilité du nouveau mécanisme et le prive de sa compétence principale, à savoir lui permettre d'identifier la partie responsable des attaques à l'arme chimique. Nous sommes extrêmement préoccupés que le résultat du vote puisse encourager les parties au conflit à continuer d'utiliser impunément des armes chimiques.

Le Koweït a appuyé le code de conduite en vertu duquel les membres du Conseil de sécurité s'engagent à ne pas s'opposer aux projets de résolutions condamnant les crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes de guerre, ainsi que l'initiative franco-mexicaine qui appelle à s'abstenir d'utiliser le droit de veto en cas de violations graves des droits de l'homme.

Du fait du résultat du vote aujourd'hui, et conformément à notre attachement aux quatre Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, au droit international humanitaire et au document final du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, nous exhortons de nouveau à riposter à tout acte constitutif de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, et à traiter les questions humanitaires - comme autoriser un accès sûr et durable de l'aide humanitaire et les évacuations sanitaires et empêcher l'imposition de sièges aux zones résidentielles - comme des questions de procédures, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un veto, afin d'éviter que ces tragédies et ces souffrances humaines se répètent.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Comme tout le monde, nous regrettons vivement qu'aujourd'hui le Conseil ait été empêché encore une fois de créer un mécanisme d'établissement des responsabilités et d'identification impartiale des responsables - auteurs et organisateurs - de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Je suis certain que nous avons tous un sentiment de *déjà vu* tragique alors que nous répétons le scénario qui a été celui du Conseil en novembre lorsque le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint a été bloqué.

Toutefois, - et je m'excuse auprès de tous ceux qui sont lassés de m'entendre dire cela - nous ne baisserons pas les bras. Les efforts visant à parvenir à un accord sur un mécanisme d'établissement des responsabilités doivent se poursuivre et nous appuyons toutes les initiatives sérieuses et authentiques tendant à atteindre cet objectif. Nous sommes disposés à aider les efforts de facilitation visant à sortir de l'impasse.

L'établissement des responsabilités pour l'usage d'armes chimiques est essentiel. Comme nous l'avons déjà dit, les Syriens qui subissent ce conflit depuis plus de sept ans n'attendent rien de moins de nous. Ils veulent la paix et la justice, non l'escalade militaire et l'impunité. Une réponse collective à l'attaque la plus récente à l'arme chimique qui aurait eu lieu à Douma reste donc urgente et cruciale. Il en va de la crédibilité du Conseil. Nous devons maintenant nous unir pour condamner rapidement l'usage d'armes chimiques en Syrie et nous dire alarmés par l'attaque présumée à Douma. Nous devons nous prononcer pour l'ouverture immédiate d'une enquête approfondie via l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et nous devons exiger un accès plein, libre, sûr, sans restrictions et sans entraves à la mission d'établissement des faits, qui doit se rendre immédiatement en Syrie.

L'établissement des faits s'agissant de ce qui s'est passé à Douma reste un premier pas essentiel pour confirmer l'utilisation présumée d'armes chimiques et faire la lumière, et nous avons besoin d'une désignation indépendante et impartiale des coupables, suivie de l'application du principe de responsabilité. Le Conseil doit rester saisi de la question et doit être à la hauteur de ses responsabilités. C'est pourquoi nous avons distribué hier un projet de texte, l'objectif étant de trouver un terrain d'entente. Nous sommes disposés à œuvrer sans relâche pour parvenir à un accord sur une réponse robuste, rapide et immédiate. Nous devons nous unir de nouveau après l'échec dont nous venons d'être témoins.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Notre position reste inchangée et cohérente. Pour des raisons historiques bien connues, le Kazakhstan a toujours adopté une position ferme et résolue de condamnation intransigeante de tout usage d'armes de destruction massive, notamment d'armes chimiques et ce, car il s'agit d'un acte extrêmement odieux et d'un crime de guerre inacceptable. Nous avons également accordé la plus haute importance à la création d'un nouveau mécanisme d'enquête. Nous avons réitéré cela avec force et souligné son caractère urgent. L'impunité pour les crimes à l'arme chimique n'est pas acceptable. Elle envoie un mauvais message à ceux qui continuent d'utiliser ou qui ont l'intention d'utiliser une arme aussi extrêmement odieuse. Toutefois, pour punir qui que ce soit, il nous faudra d'abord prouver sa culpabilité de façon complète et de façon irréfutable. À cet égard, la création d'un mécanisme d'enquête impartial et indépendant est de la plus haute importance.

Nous avons travaillé sincèrement avec les délégués des États-Unis et de la Fédération de Russie. Nous devons reconnaître que l'utilisation d'armes chimiques en Syrie continue, de même que la menace persistante du terrorisme chimique, d'être une réalité grave. En outre, de nombreuses allégations d'utilisation d'agents chimiques en Syrie n'ont toujours pas été vérifiées. Étant donné les circonstances susmentionnées et conscient de la nécessité de préserver ce mécanisme, nous avons appuyé les deux projets de résolution visant à créer de nouveaux mécanismes d'enquête. Nous demandons instamment aux membres du Conseil d'œuvrer de concert au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Cette séance est intéressante à maints égards. On a notamment évoqué à plusieurs reprises Lénine et Marx, deux anti-impérialistes. Ce que nous voyons aujourd'hui est tout à fait lié à ce sujet. C'est un fait que tous les empires ont l'illusion d'être moralement supérieurs au reste d'entre nous, c'est un fait que tous les empires pensent être exceptionnels et indispensables, c'est un fait que tous les empires se croient au-dessus de la loi. Dans ce cas comme dans d'autres, ils ne cherchent pas à promouvoir la démocratie ou la liberté, leur objectif final est d'étendre leur pouvoir et leur domination de par le monde.

Ce que nous avons vu aujourd'hui est un triste reflet de ce qui se passe sur le champ de bataille en Syrie et un triste reflet de ces mêmes intérêts. Je voudrais faire écho aux paroles de l'Ambassadeur de Suède en exhortant le Conseil de sécurité à ne pas relâcher ses efforts : si nous croyons véritablement dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, nous devons afficher un front uni et parvenir à un consensus. Au final, ce qui est en jeu, c'est la Charte, et la question de savoir si les membres du Conseil vont en respecter les dispositions. L'une des responsabilités qu'elle nous impose est de nous abstenir de prendre des mesures unilatérales. Nous espérons que ce sera le cas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution publié sous la cote S/2018/322, déposé par la Fédération de Russie.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aussi, nous regrettons que notre projet de

résolution (S/2018/175) n'ait pas été adopté aujourd'hui, mais ni lui ni le projet de résolution des États-Unis (S/2018/321) n'aurait eu d'effet sur l'enquête sur l'incident allégué à Douma. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit maintenant. Il n'est pas nécessaire d'induire qui que ce soit en disant cela ni en prétendant qu'il y aurait eu des consultations intensives sur le projet de résolution américain mais pas sur le nôtre, ni que la plupart de nos amendements auraient été pris en compte. Nos collègues vont maintenant dire à la presse que nous avons opposé notre veto à leur résolution, tout en gardant modestement le silence sur le fait que, tout comme avec les projets de résolution sur le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, ils ont fait de même avec le nôtre.

Hier, au cours de la séance consacrée aux menaces contre la paix et la sécurité internationales (voir S/PV.8225), on a discuté avec beaucoup d'émotion de l'incident ou incident présumé à Douma, le 7 avril. D'après les résultats de l'inspection menée par nos spécialistes, nous avons dit qu'une attaque chimique ne pouvait pas être confirmée. Néanmoins, nous avons plaidé pour que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) mène une enquête le plus rapidement possible sur toutes les circonstances et avons affirmé notre volonté de faciliter son travail sur le terrain. Le Gouvernement syrien a adressé une requête officielle à l'OIAC pour demander l'envoi immédiat d'une telle mission à Douma.

Hier, la délégation suédoise a présenté un texte assez constructif pour un projet de résolution en ce sens. Malheureusement, il n'a pas été donné suite à cette initiative, qui a été coulée par les manœuvres de confrontation des États-Unis et de leurs plus proches alliés, lesquels ont décidé de ne plus s'intéresser à la question d'une enquête sur ce qui s'était passé le 7 avril. Cela est compréhensible, parce qu'ils avaient déjà désigné les coupables. Pour eux, le soi-disant régime, avec la Russie et l'Iran, est toujours responsable de tout. L'enquête ne les intéresse pas. Enfin, si, parfois, mais seulement si elle se base sur les données « exclusives » des réseaux sociaux de l'opposition. Pour la centième fois, je voudrais reposer la même question. Quelqu'un ici peut-il m'expliquer pourquoi Damas aurait eu besoin sur le principe de cette prétendue attaque chimique à Douma, d'autant plus qu'à ce moment-là, presque toutes les milices avaient déjà été évacuées de Douma? Qui plus est, les milices qui étaient encore en train d'être évacuées le 8 avril ignoraient tout de cette prétendue

attaque chimique. Je vais répondre pour vous. Cette provocation était comme une bouffée d'oxygène pour les milices qui ainsi ont reçu un soutien venant à point nommé des États-Unis et d'autres pays occidentaux.

Nous avons décidé de développer l'initiative suédoise. Notre projet de résolution prend note de l'invitation faite par le Gouvernement syrien à la Mission d'établissement des faits de l'OIAC de se rendre sans plus tarder sur le site de l'incident présumé. Il se félicite de la décision prise par le Directeur général du Secrétariat technique de l'OIAC de dépêcher la Mission en Syrie afin de mener une enquête conformément aux normes de la Convention sur les armes chimiques. Il tient compte des assurances données par les autorités syriennes et les forces militaires russes quant à la sécurité de l'accès. Quinze jours plus tard, le Secrétaire général présenterait le premier rapport au Conseil de sécurité.

Il s'agit là d'une initiative strictement pratique, non conflictuelle et non politisée en appui à l'OIAC, qui aiderait les spécialistes en la matière à déterminer ce qui s'est passé ou plutôt ne s'est pas passé à Douma. C'est la priorité aujourd'hui, pas le projet de résolution sur un mécanisme d'enquête indépendant de l'ONU, qui a été déposé précipitamment pour une mise aux voix dans le but évident de voir rejetés les deux projets de résolution. Nous espérons que les membres du Conseil accorderont leur appui unanime à cette initiative afin que le processus puisse commencer dès que possible. D'après nos informations, deux groupes d'experts de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC doivent partir pour la Syrie d'ici à la fin de la semaine.

Si, sous quelque prétexte que ce soit, les experts n'arrivent pas Douma parce qu'ils ont été empêchés de le faire par ceux qui continuent de spéculer sur le dossier chimique afin de diffamer la Syrie et la Russie, cela montrerait une fois de plus que ce qui se cache derrière cette histoire complètement fausse, ce sont de sales jeux géopolitiques et, ce qui est encore pire, des plans militaires d'agression susceptibles d'inverser la dynamique positive dans le règlement du conflit syrien et d'infliger un nouveau coup dur à une région déjà prise dans le tourment des agressions aventuristes. Tout cela, nous l'observons littéralement en temps réel.

Nous vous prions de mettre aux voix ce projet de résolution, Monsieur le Président.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous voulons une action rapide et résolue aujourd'hui, et nous voulons que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité

collective. Mais je ne suis pas sûr que nous ayons épuisé toutes les possibilités pour y parvenir et je ne suis sûr qu'un vote sur ce nouveau projet de résolution russe (S/2018/322) nous le permette non plus. Nous considérons que nous sommes à un stade très délicat des délibérations du Conseil aujourd'hui. Nous devons réfléchir prudemment à la voie à suivre afin d'éviter de paralyser plus encore nos travaux, ce qui pourrait avoir des conséquences difficiles à défendre ou à réparer.

C'est pourquoi je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de suspendre la séance ici et maintenant afin que nous passions aux consultations et réfléchissions tous ensemble et avec circonspection à l'étape suivante.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement ce que le Représentant permanent de la Suède vient de dire. Pour être francs, nous sommes quelque peu surpris par sa déclaration, étant donné que le projet de résolution que nous avons déposé (S/2018/322) est essentiellement fondé sur la même idée que celui déposé hier par la délégation suédoise. Je ne sais pas sur quoi nous allons nous consulter dans la salle des consultations. Je pense que nous avons déjà tenu des consultations sur cette question hier. Cependant, par respect pour la délégation suédoise et les délégations qui souhaiteraient tenir des consultations, nous ne sommes pas contre. Toutefois, je voudrais dire d'emblée que nous avons l'intention de mettre ce projet de résolution aux voix aujourd'hui, après nos consultations. Nous espérons que les consultations seront constructives et ne dureront pas trop longtemps, car ce n'est pas nécessaire à ce stade. Nous devons adopter ce projet de résolution à l'appui de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin d'établir les faits sur le terrain le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : S'il n'y a pas d'objection, je vais suspendre la séance. Nous la reprendrons après les consultations.

La séance, suspendue à 16 h 40, est reprise à 17 h 45.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2018/322, déposé par la Fédération de Russie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Éthiopie, Kazakhstan, Fédération de Russie

Votent contre :

France, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Suède

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 5 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions. Le projet de résolution n'a pas été adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai brève. En salle des consultations, à l'instant, Monsieur le Président, vous et le représentant de la Suède avez tenté courageusement de trouver un compromis. Nous sommes tous conscients de ce qui est en jeu, et je vous remercie de vos efforts, tout comme je remercie la Suède de ses efforts.

Mais, fondamentalement, le Royaume-Uni n'a pas pu voter pour le texte russe (S/2018/322) parce qu'il ne prévoit pas d'enquête pour déterminer qui est responsable de l'attaque. Il ne fait que se féliciter de la Mission d'établissement des faits, qui est déjà en route. Je répète ce que j'ai dit pendant les consultations : la Mission d'établissement des faits détermine si des armes chimiques ont été utilisées et, si tel est le cas, quelles armes chimiques ont été utilisées. Elle ne détermine pas, et ne peut pas le faire, qui est responsable de leur utilisation – ce qui serait un premier pas vers l'identification des auteurs et la responsabilité effective. Pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure d'appuyer ce texte. Ce serait comme regarder un incendie, dire qu'il y a en effet un incendie et ne rien faire pour l'éteindre.

Les Russes nous ont invités à revenir à la question d'un mécanisme d'enquête à une autre occasion. Je crains que la réponse soit le 17 novembre 2017, lorsque la Russie a opposé son veto à un mécanisme d'enquête conjoint qu'elle avait elle-même décidé de mettre en place.

Pour toutes ces raisons, tout ce qui aurait été nécessaire était une simple décision écrite du Conseil de sécurité pour l'ouverture d'une enquête. La Russie

n'a pas pu faire ce petit pas et, par conséquent, nous n'avons pas pu appuyer le projet de résolution. Je le regrette beaucoup, mais la réponse était entre les mains de la Russie.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Les informations récentes faisant état de l'emploi d'armes chimiques à Douma, et de pertes civiles en conséquence, ont suscité de vives inquiétudes au sein de la communauté internationale. La Chine prend note du fait que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a déjà demandé à sa mission d'établissement des faits en République arabe syrienne de mener l'enquête sur les informations concernées. Nous sommes favorables à ce que l'OIAC dépêche des enquêteurs en Syrie pour établir la vérité. Nous appelons toutes les parties concernées à coopérer avec l'enquête.

Le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2018/322) se dit vivement préoccupé par l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma le 7 avril, condamne avec la plus grande fermeté les attaques à l'arme chimique qui ont eu lieu en Syrie et ailleurs, demande instamment à la Mission d'établissement des faits de l'OIAC d'enquêter sur les lieux, et prévoit que le Gouvernement syrien et les autres parties garantiront la sécurité et l'accès sûr des enquêteurs. Le projet de résolution étant conforme à la position de principe de la Chine, la Chine appuie le projet de résolution russe et a voté pour.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Nous regrettons profondément que ce soit ainsi que se termine cette longue journée d'efforts sérieux, consentis par certains d'entre nous, je crois, pour aller de l'avant. Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution russe (S/2018/322) il y a quelques instants car le volet relatif à la désignation des coupables et à la responsabilité effective, qui nous semble important, manquait de clarté. Nous avons demandé les consultations qui viennent d'avoir lieu parce que nous avions le sentiment qu'avec la volonté politique requise, nous avions encore une chance aujourd'hui de nous unir et d'assumer la responsabilité qui est la nôtre.

Nous avons présenté à tous les membres un projet de résolution qui nous semblait crédible et ferme, et qui visait à appuyer la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne. En outre, il exprimait très clairement notre détermination à créer un mécanisme d'enquête impartial, indépendant et professionnel. Nous avons même suggéré que le Secrétaire général

nous aide à recommander la meilleure voie à suivre à cet égard, et de lui donner 10 jours pour répondre au Conseil. Je suis convaincu que cela aurait été une bien meilleure approche que l'impasse dans laquelle nous sommes maintenant.

Je suis donc très déçu que cette proposition n'ait pas pu aller plus loin. Je remercie tous les membres du Conseil de sécurité qui étaient prêts au dialogue, et j'espère simplement que nous n'en resterons pas là et que nous continuerons de faire en sorte que les faits et les responsabilités soient établis, et qu'il n'y ait plus d'impunité pour l'ignoble emploi d'armes chimiques en Syrie et ailleurs.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens une nouvelle fois à exprimer la frustration de notre délégation face à l'issue infructueuse de cet après-midi. Nous nous sommes abstenus dans le vote sur ce troisième projet de résolution (S/2018/322), premièrement parce qu'il n'a été présenté que très tard – aujourd'hui –, et deuxièmement, parce qu'il ne nous donnait pas autant satisfaction que les deux autres projets (S/2018/175 et S/2018/321), sur lesquels nous avons voté pour. Nous demandons sincèrement au représentant de la Suède, M. Olof Skoog, de ne pas retirer sa proposition, afin que, au terme de la présente séance – demain, peut-être, ou même ce soir – nous puissions, comme cela a été suggéré en consultations, en poursuivre l'examen et l'analyse et voir si nous pourrions tenter à nouveau de l'adopter demain, une fois que des amendements y auront été introduits et que nous serons parvenus à un consensus sur le texte qu'il a présenté.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne a voté contre le projet de résolution déposé par la Russie (S/2018/322). Nous pensons que le projet de résolution déposé à l'origine par la Suède visait en revanche sincèrement à permettre au Conseil de sécurité de réagir promptement à l'horrible acte de violence perpétré dans la Ghouta orientale samedi. Pour ce faire, le Conseil de sécurité doit créer un nouveau mécanisme d'établissement des responsabilités professionnel, véritablement indépendant et impartial. Le projet de résolution proposé par la Fédération de Russie ne contient pas cette importante disposition. C'est la raison pour laquelle nous avons dû voter contre.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité. Nous venons de vivre une nouvelle journée pleine de frustration. Mes parents m'ont toujours dit qu'il fallait trouver ce qu'il

y a de bon en chacun d'entre nous et en toute chose. C'est pourquoi je m'efforce de trouver ce qu'il y a de bon dans la Russie. Je pense qu'elle est très bonne lorsqu'il s'agit de faire preuve de constance, et je pense qu'elle est très bonne lorsqu'il s'agit de se livrer à des jeux. Nous l'avons bien vu lorsque nous avons examiné la question du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU. La Russie était très férue du Mécanisme d'enquête conjoint, jusqu'à ce que la culpabilité d'une partie soit établie. Alors elle a décidé qu'elle n'en voulait plus. Nous avons ensuite adopté la résolution 2401 (2018) sur le cessez-le-feu, et la Russie était très férue de l'idée d'un cessez-le-feu, jusqu'à ce qu'il pose problème à Al-Assad, qui a fini par le violer. Aujourd'hui, pour la sixième fois, la Russie a opposé son veto à un projet de résolution (S/2018/321) condamnant Al-Assad pour ses attaques à l'arme chimique contre son propre peuple. Quoiqu'il en soit, nous fassions, la Russie fera preuve de constance.

La Russie continuera de se livrer à des jeux et, une fois encore, elle crée la surprise en proposant un nouveau projet de résolution (S/2018/322). La première fois que quiconque ici a pu le consulter, il était 11 heures ce matin. Les Russes n'ont tenu aucune négociation. Ils n'ont accepté aucune contribution, et, lorsque la Suède a demandé que le Conseil soit autorisé à examiner le projet de résolution, la Russie a donné son aval mais n'a voulu apporter aucune modification. Ce n'est pas pour rien que la Russie ne voulait pas que son texte soit examiné : c'est parce qu'il n'accomplit rien. Pour l'essentiel, le projet de résolution demande à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de dépêcher à Douma sa mission d'établissement des faits, mais la Mission d'établissement des faits de l'OIAC est déjà en route pour Douma. Elle dispose déjà d'un mandat pour enquêter et prélever des échantillons. Le pire, c'est que la Russie inclut dans son projet de résolution plusieurs dispositions hautement problématiques et qui, une fois encore, cherchent à compromettre la crédibilité de l'enquête internationale.

Ce projet de résolution donne à la Russie et au régime d'Assad lui-même toute latitude pour définir les modalités applicables aux enquêteurs de la Mission d'établissement des faits. Quant à nous, on nous demande de croire que le même Gouvernement qui proclame que tout ce qui concerne l'attaque de Douma a été mis en scène va collaborer en toute bonne foi avec l'OIAC. Ce projet de résolution tente également d'avoir la mainmise sur la manière dont la Mission d'établissement des faits doit mener son enquête, et d'imposer aux enquêteurs où

ils doivent se rendre. Comme nous l'avons toujours dit, pour qu'une enquête soit crédible et indépendante, c'est aux enquêteurs de décider où ils estiment qu'ils doivent aller. Ce n'est pas aux membres du Conseil – et encore moins à la Russie – de prendre les décisions. Pour toutes ces raisons, les États-Unis ont voté contre le projet de résolution.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour le projet de résolution (S/2018/322), car nous avons jugé que son adoption serait utile, puisqu'il nous semblait offrir la possibilité de protéger la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne. Pour être honnêtes, nous avons tenté de trouver des faiblesses à ce texte. Nous n'avons pas réussi. C'est un projet de résolution pragmatique et simple. Nous n'avons trouvé aucune raison de ne pas l'appuyer. Certes, il n'aurait pas permis d'établir les responsabilités, mais déterminer si des armes chimiques ont bel et bien été utilisées aurait déjà été un accomplissement de taille.

Bien sûr, jusqu'à présent la position de la Russie a été qu'aucune attaque chimique ne s'est produite à Douma. L'établissement des faits concernant cette assertion ou position aurait été une réussite remarquable. Nous ne sommes pas en position de mettre à profit la garantie offerte ou le ferme appui du Conseil à cet égard. Nous estimions que la Mission d'établissement des faits avait besoin de cet appui.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour parler franchement, je pense que nous avons tous pu nous faire notre propre idée. Malheureusement, le fait que le projet de résolution S/2018/322 n'ait pas été adopté en dit long et nous préoccupe vivement. Nous avons proposé un projet de résolution inoffensif qui, de plus, reprend virtuellement l'intégralité du projet de texte présenté hier par la Suède. J'ai du mal à comprendre à quels endroits M^{me} Haley a lu entre les lignes pour mettre au jour nos machinations et notre tromperie. La Représentante permanente du Royaume-Uni a peut-être répondu à cette question lorsqu'elle a déclaré qu'ils ne pouvaient adopter le projet de résolution russe – disons-le haut et fort – parce que c'était un projet de résolution russe. Tout est alors devenu clair.

La représentante des États-Unis a déclaré que nous étions d'habiles manipulateurs. Je n'en suis pas certain, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'elle est très douée pour les menaces, et les menaces des États-Unis en ce qui concerne la Syrie devraient susciter notre profonde inquiétude à tous, car il se pourrait que nous soyons

sur le point d'assister à des événements terribles et très regrettables. Je demande une fois de plus aux États-Unis de ne pas mettre à exécution les plans qu'ils sont en train d'échafauder pour la Syrie. Malheureusement, le refus des États-Unis d'adopter le projet de résolution montre que nos partenaires et collègues américains n'ont pas besoin d'une véritable enquête, comme nous en avons déjà discuté. Nous regrettons que le projet de résolution n'ait pu être adopté, même s'il est vrai que la Mission d'établissement des faits, comme je l'espère, arrivera bientôt en Syrie pour s'acquitter de sa tâche principale, qui consiste à déterminer ce qui s'est réellement produit à Douma.

Je réitère une fois de plus qu'en toute innocence, l'armée russe et le Gouvernement syrien fourniront un appui à la Mission pour garantir sa sécurité. J'espère que cela ne suscite aucune interrogation, parce que c'est tout simplement ce qu'il faut faire. Nous espérons que la Mission pourra effectivement faire le déplacement très prochainement.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Suède des efforts qu'elle déploie pour rapprocher les positions divergentes des membres du Conseil de sécurité. Nous sommes déçus par l'incapacité des membres du Conseil à se mettre d'accord sur cette question importante et par le fait que les divisions entre eux persistent malheureusement.

Nous nous sommes abstenus dans le vote, en dépit du fait que le projet de résolution S/2018/322 appelle globalement à mener une enquête sur les faits qui se sont produits à Douma, ce que nous avons également demandé. Cette enquête doit être entreprise par un organe international, indépendant et impartial, qui est dans le cas présent l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Mission d'établissement des faits de l'OIAC se rendra tout de même en Syrie, et le Conseil s'en est félicité hier. Il n'est donc pas nécessaire d'adopter un projet de résolution. Ce dont nous avons besoin est un organe ou mécanisme international indépendant, neutre et professionnel qui sera chargé d'enquêter sur cet incident et d'identifier la partie responsable de l'emploi d'armes chimiques, s'il est bien sûr avéré que des armes chimiques ont été utilisées. Cette approche permettra au Conseil d'amener les responsables à rendre des comptes, conformément à la résolution 2118 (2013).

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les participants à cette journée extrêmement difficile et malheureusement infructueuse. Nous

avons voté pour le projet de résolution de la Fédération de Russie (S/2018/322) visant à envoyer une mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie dans les plus brefs délais parce que, comme nous l'avons dit hier en soulevant cette question très simple, nous devons savoir ce qui s'est passé sur le terrain.

Hier, nous avons également été très clairs quant au fait que le nombre de victimes fait débat, tout comme le fait même que l'attaque chimique s'est bien produite. Nous avons promu et appuyé l'importante proposition visant à déployer une mission d'établissement des faits à Douma pour déterminer ce qui s'y est passé. Nous ne parlons pas des auteurs éventuels, mais de déterminer si cet événement s'est bien produit. Nous voulions comprendre ce qui se trouvait sur place et les faits qui se sont produits. Le déploiement d'une mission d'établissement des faits nous tenait à cœur, au même titre que toutes les délégations qui n'ont pas de présence sur place, pour nous faire une idée de la réalité objective sur le terrain. Même si les seules informations obtenues concernent la substance utilisée, cela nous permettrait d'identifier les responsables éventuels et d'établir au moins le fait qu'une attaque chimique s'est produite. Sur la base de ces considérations, nous sommes favorables au déploiement d'experts de l'OIAC qui seront chargés d'enquêter sur le terrain pour nous donner les informations qui nous permettront d'analyser objectivement la situation.

Nous ne prenons pas parti, comme nous l'avons clairement fait savoir hier. Nous souhaitons recevoir des informations exhaustives, objectives et transparentes concernant les faits que nous devons analyser. C'est pourquoi nous nous félicitons que l'OIAC prévoie d'envoyer un groupe à Douma malgré les résultats des votes d'aujourd'hui. Nous espérons avoir au moins accès à ces informations préliminaires concernant la situation à Douma. Je rappelle que le Conseil de sécurité doit faire preuve d'objectivité et baser ses décisions sur les faits qui lui seront présentés par les organisations indépendantes chargées de déterminer si une attaque chimique s'est véritablement produite.

M. Delattre (France) : Après avoir mis son veto à un projet de résolution (S/2018/175) destiné à permettre de faire toute la lumière sur les exactions à l'arme chimique, y compris celles survenues le week-end dernier, la Russie persiste, sur ce sujet, dans une double stratégie d'obstruction et de diversion. Le seul objectif du texte sur lequel nous venons de voter était bel

et bien de brouiller les pistes. Il ne s'agit pas de contester l'importance d'une enquête indépendante par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur ce qui s'est produit en ce 7 avril 2018 à Douma. Elle est indispensable et elle a déjà été lancée.

Mais le projet russe, que nous avons dû contester, n'était pas à la hauteur des enjeux. Soyons clairs, ce qui nous manque aujourd'hui, et ce que persiste à refuser la Russie, c'est un mécanisme réellement indépendant et impartial qui puisse attribuer les responsabilités pour empêcher l'impunité. C'était la raison d'être du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Avec la création du Mécanisme d'enquête conjoint, mis en place avec l'engagement de la Russie, nous avons mis en place un outil de dissuasion essentiel envers les auteurs des attaques chimiques, et c'est bien ce qui nous fait défaut aujourd'hui.

Ne nous y trompons pas : les déclarations ne suffisent pas et le projet russe n'est qu'un écran de fumée, loin de la réponse urgente que le Conseil devrait apporter. C'est pour cela que la France a voté contre ce projet et c'est pour cela que ce projet n'a pas été adopté.

Je le redis aujourd'hui, la France n'épargnera aucun effort pour que les responsables des horreurs chimiques soient identifiés et sanctionnés de manière indépendante et impartiale. Les enjeux sont d'une extrême gravité, et nous ne baisserons pas les bras.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution (S/2018/322) car nous avons des réserves sérieuses au sujet du texte, qui diffère sur beaucoup d'aspects cruciaux de celui déposé hier par la Suède.

Premièrement, le texte ne dit pas clairement que la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne a déjà pour mandat de se rendre sur site, et que les États doivent s'y conformer. Ils n'ont pas besoin pour cela de l'autorisation du Conseil. Deuxièmement, le texte est indûment restreint. Le troisième paragraphe ne reflète pas correctement la décision du Directeur général ni le mandat existant. C'est à l'équipe de décider s'il y a lieu de se rendre sur le site pour enquêter. Troisièmement, la mission d'établissement des faits doit pouvoir s'acquitter de son mandat en toute indépendance. Quatrièmement, nous ne voulons pas créer un précédent en décidant que l'autorisation du Conseil de sécurité est nécessaire pour qu'une mission

d'établissement des faits puisse faire son travail. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là de problèmes que nous aurions pu régler si le projet de résolution avait fait l'objet de consultations appropriées. Nous ne l'avons reçu que ce matin. Nous regrettons que l'on n'ait pas pris en compte ces préoccupations.

Enfin, un collègue a dit que l'épreuve décisive de cet après-midi et d'aujourd'hui a été le vote sur ce projet de résolution. Je ne suis pas d'accord. L'épreuve décisive de la réunion d'aujourd'hui a été le veto mis par l'un des membres permanents à la création d'un mécanisme d'établissement des responsabilités efficace.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vais être bref.

La Bolivie a voté pour la résolution (S/2018/322) pour diverses raisons. L'un d'elles est qu'on ne connaît pas encore la nature des faits qui ont été dénoncés. Les plus hautes autorités de l'Organisation ont indiqué que l'ONU n'était pas en mesure de vérifier les informations concernant ces faits. C'est pourquoi il faut, pour ce faire, se fonder sur une enquête indépendante et impartiale. La plupart de ces informations proviennent d'organisations non gouvernementales, et nous savons qui les finance. Il est donc permis de douter de ces sources.

Après avoir étudié mot à mot le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, nous n'avons trouvé aucune raison, ni du point de vue de l'honnêteté intellectuelle ni de celui de l'attachement au peuple syrien ni de celui du droit international, de nous y opposer.

Ceci dit, ce qui nous préoccupe c'est ce qui se planifie au-delà de la structure de cet édifice. Que l'on dise que Lénine et Marx se retournent probablement dans leurs tombes, je n'en sais rien; mais je suis sûr, par exemple, que Churchill et Roosevelt, eux, se retournent dans leurs tombes. En tant que pères fondateurs de cette structure, de cet ordre mondial qui donne autorité au Conseil de décider de toutes les mesures impliquant l'emploi de la force en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales, je suis sûr qu'ils ne seraient pas très contents que, sur la base de ces faits et en l'absence d'enquête approfondie et concluante, certains de ses membres recourent unilatéralement à la force. De toutes les façons, nous continuons d'espérer que le Conseil de sécurité assumera sa responsabilité et, qu'en préservant son unité, il pourra aider à identifier, le cas échéant, les auteurs de toute atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Nous regrettons que nous n'ayons pas été en mesure de parvenir à un consensus cet après-midi sur un projet de résolution concernant la situation délicate en Syrie. Nous soulignons que l'enquête menée sur l'utilisation d'armes chimiques doit être complétée par un mécanisme d'établissement des responsabilités indépendant, impartial et professionnel. Voilà pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote.

Nous réitérons qu'il importe que le Conseil retrouve son unité sur cette question ô combien délicate afin qu'il puisse assumer les hautes responsabilités qui sont les siennes et atténuer ainsi les souffrances des Syriens. Nous continuerons d'étudier toutes les options concernant cette importante question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je rappelle les dispositions de la note présidentielle du Président du Conseil parue sous la cote S/2017/507 concernant la durée des interventions.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais donner le temps aux collègues de quitter la salle, bien que mon temps de parole soit précieux. Je comprends qu'ils redoutent d'entendre des arguments qui détruisent leurs arguments, et d'entendre un avis qui contredit leurs affirmations.

Ceux qui viennent de quitter la salle ont dit dans leurs déclarations qu'aujourd'hui est un triste jour pour le régime de non-prolifération. Je voudrais leur rappeler que la violation du régime de non-prolifération des armes de destruction massive est plutôt une des spécialités des pays occidentaux. Voyons voir. Les États-Unis ont utilisé l'arme atomique au Japon, l'arme biologique et chimique au Viet Nam, et de l'uranium enrichi en Iraq. La France a utilisé des Algériens comme cobayes lorsqu'elle a effectué son premier essai nucléaire au Sahara algérien, en 1960. Ils ont attaché des Algériens à des poteaux et ont fait exploser la première bombe atomique française. Le Royaume-Uni, évidemment, a effectué tous ses essais nucléaires dans ses colonies établies sur les petites îles, dans l'océan. Et avec tout cela, l'Ambassadrice britannique nous dit qu'aujourd'hui est un triste jour pour les habitants de Douma.

L'anglais n'est pas ma langue maternelle, mais je sais qu'à Douma il y a des habitants, pas un peuple. Il n'y a qu'un peuple, et c'est le peuple syrien. Il n'y a pas de peuple à Douma. Mais passons. Je voudrais pour ma part, autre que Marx, Engels, Lénine et tous ceux dont on a parlé aujourd'hui, citer un homme de lettres britannique, Shakespeare en l'occurrence, qui a dit : « Le mensonge te fait honte. Dis la vérité ou garde le silence ».

Ma collègue britannique a déclaré que la Russie n'était pas habilitée à se rendre à Douma pour déterminer si oui ou non des produits chimiques avaient été utilisés, affirmant qu'il n'était pas du ressort de nos amis russes, qui sont sur le terrain, de se rendre à Douma pour enquêter sur les lieux. C'est plutôt étrange. Le Royaume-Uni aurait dû se donner le même conseil lorsqu'il a envoyé des agents de renseignement à Khan Cheikhoun et s'est attribué la compétence de recueillir des échantillons avec les Français. Ils ont envoyé des échantillons à des laboratoires britanniques et français, comme ils l'ont dit, sans coordination avec le Mécanisme d'enquête conjoint ni la Mission d'établissement des faits. C'est assez paradoxal : se donner à soi-même un droit qu'ils refusent à d'autres.

Il y a deux semaines environ, le Royaume-Uni a signé un accord avec le Prince héritier de l'Arabie saoudite portant sur un contrat d'armement de 100 milliards de dollars, ce qui est nettement supérieur au contrat d'Al-Yamamah, afin de continuer à tuer des personnes au Yémen, de lancer de nouvelles guerres contre l'Iran et la Syrie et de plonger l'ensemble de la région dans des guerres sans fin. Voilà ce que le Royaume-Uni est capable de faire. Le Mahatma Gandhi connaissait bien les Britanniques, et il a eu raison lorsqu'il a dit : « S'il y a un combat entre deux poissons au fond de la mer, tout le monde sait que la cause de cette querelle, c'est la Grande-Bretagne ».

Ma collègue américaine dit qu'il n'y a qu'un monstre qui défie le monde aujourd'hui. Ce monstre finance les terroristes en Syrie depuis sept ans et leur fournit des armes. Je dirais que le monstre, ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Ils parrainent le terrorisme dans mon pays depuis sept ans et avant cela, ils ont fait de même en Iraq, en Afghanistan et en Libye. Ils ont parrainé des organisations terroristes à commencer par les Taliban et Daech et ont soutenu le Front el-Nosra, Al-Qaida, Jeïch el-Islam, Feïlaq el-Rahman et les Casques blancs, la dernière invention des services secrets britanniques. Le monstre dont

elle parle est celui qui ment pour détruire, attaquer et occuper et qui envoie ses troupes à des milliers de kilomètres de par le monde pour déstabiliser la paix et la sécurité internationales. Le monstre, c'est l'Amérique qui, jusqu'à présent, refuse de détruire son arsenal chimique, comme nous le savons, mais qui n'hésite pas à donner des leçons à d'autres s'agissant de la destruction des armes chimiques.

Mon collègue français a déclaré qu'il avait été horrifié par les images qu'il avait vues. Mais il n'a pas été horrifié par les images des centaines de civils qui ont été tués dans les frappes aériennes françaises lancées en 2016 contre le village de Toukhar dans la zone rurale de Manbej. Deux cents civils, dont des familles entières, ont été tués par les avions de guerre français. L'Ambassadeur de la France ne doit pas avoir vu ces images, raison pour laquelle elles ne sont pas une source d'horreur pour lui. La notion de « deux poids, deux mesures » est vraiment un euphémisme pour ces gens.

En réponse à la campagne de calomnies lancée par certains États occidentaux contre mon pays à propos de l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma le 7 avril, le Ministère des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne a envoyé aujourd'hui, 10 avril, une invitation officielle à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour qu'elle dépêche une mission d'établissement des faits à Douma afin d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et de faire la lumière sur ces allégations. J'ai informé les membres du Conseil de cette invitation hier dans cette même salle (voir S/PV.8225). La République arabe syrienne se félicite de la visite de la mission d'établissement des faits et est prête à coopérer pleinement avec elle, à lui fournir toute l'assistance nécessaire à l'accomplissement de sa tâche et à garantir la sécurité de ses membres. Elle facilitera également les entretiens et le prélèvement d'échantillons, conformément au mandat. La Syrie espère que la mission mènera ses travaux de manière complète, transparente et professionnelle, et qu'elle s'appuiera sur des preuves crédibles et concrètes. Si elle est déployée, elle trouvera Douma libérée et pourra aller là où elle le souhaite en toute liberté.

La situation est tout à fait claire. Les auteurs du projet de résolution américain (S/2018/321) ne cherchent pas la vérité, parce qu'elle les exposera, eux et leurs agents terroristes sur le terrain. Au lieu d'attendre que l'OIAC détermine si oui ou non des produits chimiques toxiques ont été utilisés à Douma, ils présentent des projets de résolution non consensuels qui ne visent

pas à établir la vérité, mais au contraire à créer des mécanismes non objectifs qui anticipent les résultats afin d'étayer leurs accusations et leurs desseins politiques. Ils savent qu'un clone du Mécanisme d'enquête conjoint ne serait pas accepté par les États au Conseil qui cherchent véritablement à savoir qui sont les responsables de l'utilisation de produits chimiques toxiques contre les civils syriens.

À cet égard, je tiens à souligner que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont fait échouer le Mécanisme d'enquête conjoint en politisant ses travaux, en exerçant des pressions sur ses dirigeants et en les faisant chanter. Le Mécanisme a perdu toute crédibilité et cessé de faire preuve de professionnalisme, forgeant des rapports qui accusaient le Gouvernement syrien sur la base de « sources ouvertes », telles que bien entendu les Casques blancs, ainsi que de faux témoignages et de preuves fabriquées de toutes pièces provenant essentiellement des groupes terroristes, dont les plus importants sont le Front el-Nosra et son bras de propagande médiatique créé par les Britanniques, les Casques blancs.

Le scénario auquel nous assistons aujourd'hui ressemble en tout point à ce que nous avons vu il y a un an, lorsque les États-Unis d'Amérique ont lancé une agression injustifiée contre la base aérienne de Chaaïrat, s'appuyant sur des arguments fallacieux et des prétextes fabriqués de toutes pièces d'après lesquels l'Armée arabe syrienne avait utilisé des armes chimiques à Khan Cheïkhoun. Ces allégations se sont avérées fausses quand les États-Unis et leurs alliés ont empêché les experts du Mécanisme d'enquête conjoint de se rendre à Khan Cheïkhoun et de prélever des échantillons sur la base aérienne de Chaaïrat.

Les choses sont limpides. L'attitude hostile des États-Unis et de leurs complices, tout au long de l'histoire, se fonde sur le mensonge, la tromperie, l'hégémonie et la loi du plus fort. Par sa nature barbare, elle ne respectera jamais la primauté du droit ni la légitimité internationale. Ce que mon pays, la Syrie, vit depuis sept ans illustre de manière flagrante les mensonges, les fausses informations et les histoires inventées de toutes pièces que les États-Unis et le Royaume-Uni aiment à répéter à l'envi et qu'ils ont diffusés dans cette même salle pour détruire et occuper l'Iraq sous le prétexte d'un énorme mensonge, l'existence de prétendues armes de destruction massive en Iraq.

Je suis obligé à chaque fois de rappeler au Conseil la position de l'ancien Secrétaire d'État, M. Colin Powell, lorsque dans cette même salle (voir S/PV.4701), – j'étais

assis là où le Représentant permanent adjoint de la Chine est assis aujourd'hui – il a présenté des vidéos, des documents, des cartes et des photographies dont il s'est avéré par la suite qu'ils avaient été mis au point, falsifiés et fabriqués par les services de renseignement américains dans le but d'envahir l'Iraq. Cette opération avait été préparée à l'avance. Il en a été de même avec la Libye.

Il faut dire la vérité. Pendant des siècles, le monde a été témoin de cas d'occupation et de domination, dont le seul objectif était de piller la richesse des nations, d'occuper des terres ou d'imposer des projets géopolitiques. L'immoralité politique a atteint un tel niveau aujourd'hui que la Libye a été détruite et beaucoup de personnes ont été tuées pour couvrir une affaire de pots-de-vin et de corruption financière impliquant le Président d'un membre permanent du Conseil, qui prétend défendre la démocratie et la liberté. La situation est si déplorable aujourd'hui que malheureusement, un membre permanent du Conseil force les pays arabes exportateurs de pétrole à payer la facture de son agression et de son intervention militaire dans mon pays, la Syrie. C'est une relation d'affaires entre un corrompu doté de moyens financiers et un mercenaire qui a des armes et du pouvoir. Certains membres permanents du Conseil commettent des actes d'agression contre des pays souverains, dans le seul but de détourner l'attention de leurs crises internes et des affaires controversées dans lesquelles sont impliquées leurs élites politiques.

Après sept ans d'une sale guerre terroriste qui nous a été imposée, nous, en Syrie, pensons que les choix sont clairs. C'est un défi important qui est lancé à la majorité des membres du Conseil. Le Conseil doit s'opposer aux mensonges et à cet échec politique dans lequel les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France essaient d'entraîner le Conseil. Il appartient au Conseil de décider, aujourd'hui et à l'avenir. L'opinion publique

internationale et les peuples du monde libre jugeront le Conseil s'agissant de savoir s'il a assumé ses responsabilités de préserver la légitimité internationale, de maintenir la paix et la sécurité internationales et de protéger le monde contre le terrorisme odieux qui est utilisé et exploité par ces trois pays membres permanents du Conseil pour porter atteinte à la stabilité et au droit des États à disposer d'eux-mêmes.

J'invite les membres du Conseil à défendre un système politique mondial, éthique et multilatéral fondé sur le droit international et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de rejeter la politique d'hégémonie militaire, politique et économique.

Pour terminer, mon pays tient à condamner de nouveau, dans les termes les plus fermes, toute utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. Mon pays est prêt à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour établir la vérité s'agissant des allégations et des mensonges promus par certains acteurs occidentaux pour justifier leur agression et servir leurs intérêts politiques. Leurs flottes sont maintenant dans la Méditerranée orientale, et ils attendent le veto pour commencer leur agression. Je voudrais informer ces acteurs occidentaux – et je leur demande de m'écouter attentivement – que leurs menaces d'agression, leurs manœuvres, leurs mensonges et leurs terrorisme ne nous empêcheront jamais, en tant qu'État fondateur de l'Organisation, de nous acquitter de nos devoirs et d'exercer nos droits en vertu de la Charte des Nations Unies et de notre Constitution nationale pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays et repousser toute agression, quelle qu'en soit la source. Nous ne laisserons personne – petit ou grand, membre permanent ou membre non permanent - nous traiter comme l'Iraq et la Libye ont été traités.

La séance est levée à 18 h 35.